Ref. formation 202307171057

# Master 1ère année Urbanisme : Paysage, Evaluation environnementale et Projet de Territoire (UPEPT) mention Urbanisme et aménagement

## Financement

Formation professionnelle continue
**Non conventionnée / sans dispositif**

## Organisme responsable et contact

UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE
**Pôle Formation Tout au Long de la Vie**
05.57.12.47.00
formation.continue@u-bordeaux-montaigne.fr

## Accès à la formation

**Publics visés :**

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

**Sélection :**

Dossier

**Niveau d'entrée requis :**

Niveau 6 : Licence, licence professionnelle, BUT (Niveau 6 européen)

**Conditions d'accès :**

Conditions d'accès La capacité d'accueil du master est de 20 places. Cette capacité comprend les recrutements des candidats sur titres français et étrangers ainsi que les étudiants sous "convention césure" qui réintègrent la formation . Utilisation des données personnelles dans le cadre d'une candidature pour cette formation : pour en savoir plus En master 1 : Avant de candidater, consulter les attendus pour en savoir plus sur les profils recherchés par les formations ainsi que les informations et calendrier du portail national Mon Master. Licences conseillées : licences aménagement, urbanisme et développement territorial durable licences en sciences de l'environnement, agronomie, paysage, architecture, sociologie, sciences politiques, géographie et aménagement, droit, sciences économiques et sociales, sciences de la vie et de la terre, écologie Autres titres répondant aux attendus de la formation, tels que : Licence d'une autre mention Diplôme français délivré par un établissement privé, certifié par l'État et publié au Journal officiel (niveau 6 selon la nomenclature des diplômes par niveau ou niveau II) Diplôme étranger correspondant à un niveau bac + 3 minimum Pour les formations non sanctionnées par un diplôme d'État (Diplôme d'Université, DUETI, Diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur non reconnu par l'État...), une demande de validation des études supérieures (VES) est à effectuer auprès du contact administratif de la formation (CF rubrique Présentation). BUT et Licences professionnelles : Les étudiants titulaires d'un BUT ou d'une licence professionnelle peuvent postuler pour une admission en master. Ces diplômes ayant pour objectif une insertion professionnelle directe, les candidats sont informés que les dossiers des titulaires d'une licence générale sont examinés en priorité.

**Prérequis pédagogiques :**

Niveau d'entrée : BAC +3 Niveau d'entrée obligatoire Oui Pré-requis nécessaires : DELF B2 pour les étudiants non francophones

**Contrat de professionnalisation possible ?**

Non

## Objectif de la formation

**Objectifs Le parcours UPEPT est conçu dans une logique de filière de la L3 (L3 UADTD) au M2 permettant l'acquisition progressive de la diversité des compétences attendues en urbanisme avec les objectifs suivants : L3 : Initier M1 : Expérimenter M2 : Conduire et réaliser Les deux années de master proposent des enseignements de tronc commun avec le Master USPMO et des enseignements spécifiques au parcours UPEPT. Ceux-ci permettent l'acquisition d'une culture approfondie des démarches environnementales et paysagères dans les projets d'urbanisme et de territoire. En Master 1 : Le tronc commun conjugue l'acquisition de savoirs propres aux champs de l'urbanisme (champs culturels, réglementaires, financiers et scientifiques) et leur mise à l'épreuve dans des situations concrètes. Il permet à l'étudiant d'expérimenter la complexité de l'action en urbanisme et de développer une pensée critique. Un mémoire individuel de recherche, nourri ou pas de l'expérience professionnelle du stage, est soutenu en fin d'année. Les enseignements de spécialité apportent des savoir-faire en matière de représentation de l'espace et des projets, dont l'usage des SIG et de la CAO, de conception du projet d'urbanisme en situation de revitalisation des communes et intercommunalités rurales et de stratégies de planification environnementale et paysagère.**

## Contenu et modalités d'organisation

**Organisation La formation est organisée sur 2 ans. Les enseignements ont lieu de septembre à fin mars, du lundi au mercredi en M1 et du jeudi au samedi en M2, favorisant l'alternance et la réalisation de stages à temps partiel en parallèle des enseignements durant toute leur formation. D'avril à septembre, les étudiants réalisent leurs stages professionnels à plein temps et préparent leur mémoire dont la soutenance a lieu entre juillet et mi-septembre. Chaque semestre combine enseignements de tronc commun et de spécialité dans une logique de progressivité : expérimentation critique des savoirs par leur mise en situation concrète en M1 et acquisition des compétences professionnelles permettant la conduite et la réalisation responsable des missions de l'urbaniste en M2 Les enseignements par UE sont organisés et évalués en termes de compétences en référence aux trois missions principales de l'urbaniste : diagnostic, stratégie (élaboration et conception) et opérationnalité, telles que définies par la fiche RNCP 31470 urbanisme et aménagement et le référentiel métiers de l'OPQU.**

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours ***Non renseigné***

## Validation(s) Visée(s)

**> Attestation de fin de formation**

## Et après ?

**Suite de parcours**

***Non renseigné***

## Calendrier des sessions

| Numéro Carif | Dates de formation | Ville | Organisme de formation | Type d'entrée | CPF | Modalités |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 00371187 | du 11/09/2023 au 02/08/2024 | Pessac (33) | UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE | | Non éligible | FPC |
| 00610351 | du 08/09/2025 au 30/06/2026 | Pessac (33) | UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE | | Non éligible | FPC |